

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 24

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

Date de la convocation :

06/03/2023

Date d'affichage :

06/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Marjory DELAVAL

Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE

Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)

2023/4

OBJET DE LA DELIBERATION : TARIF D'AIDE POUR LES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT RUES DU GANDSPETTE ET DE BLEUE-MAISON

Monsieur le Maire a fait estimer par les services de la CAPSO la participation aux frais de branchement pour l'opération d'extension du réseau d'assainissement des rues du Gandspette et de Bleue-Maison : elle s'élève à 850 euros.

Il propose à l'assemblée d'aider les riverains par une participation financière de la commune à hauteur de 70 euros, ramenant le coût total pour le particulier à 780 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de financer l'aide à hauteur de 70 euros aux riverains qui solliciteront le raccordement, aux conditions de délai maximal de 18 mois exigées dès la mise en service du réseau et d'un contrôle justifiant le bon raccordement des eaux usées de l'habitation au réseau.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément
à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la
loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

Marjory DELAVAL

Le Maire,

Laurent DENIS

